

Bloquer pour mieux contrôler

FOUNEX Les zones à bâtir de la commune sont gelées. Une décision prise en vue de l'application de la révision de la LAT.

GREGORY BALMAT
gregory.balmat@lacote.ch

Son ombre planait depuis plusieurs mois au-dessus du Conseil communal de Founex. A présent, le classement en zones dites réservées de l'ensemble des parcelles à bâtir du village est en passe de se concrétiser avec la mise à l'enquête par la Municipalité du plan et du règlement «Zone réservée selon l'art. 46 LATC».

Sous cette dénomination rien absconse se cache en réalité un sujet particulièrement sensible dont les conséquences pourraient s'avérer très lourdes pour certains habitants de la commune. Concrètement, la mise en zone réservée concernera toutes les zones à bâtir, à l'exception de celles d'utilité publique, comme les écoles, la salle communale ou encore le lieu-dit en Balessert. Les autres demandes de permis de construire seront par contre systématiquement refusées par la Municipalité.

Restent quelques exceptions comme la construction de dépendances, type cabanes de jardin, ou des rénovations et transformations, pour peu que ces dernières soient d'une surface de plancher raisonnable.

Contexte instable

Pas de quoi rassurer les propriétaires founachus présents lundi à une séance d'information proposée par la Municipalité. Pour l'occasion, deux spécialistes d'Urbanplan, bureau d'urbanisme mandaté par la commune pour s'occuper de ce dossier, avaient fait le déplacement. Et c'est devant une salle



En rose, les parcelles placées en zone réservée, soit la quasi-totalité des zones à bâtir sur le territoire de Founex. URBAPLAN

comble qu'ils ont présenté un PowerPoint didactique expliquant et justifiant la mise à l'enquête courant jusqu'au 4 novembre.

«Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'on nous demande de jouer à un jeu dont les règles ne sont pas encore stabilisées, a résumé Laurent Ollivier, architecte et urbaniste chez Urbanplan. J'en veux pour preuve que ce que nous vous présentons ce soir se base sur la révision de janvier du Plan directeur cantonal (PDCn), or une nouvelle mouture a été dévoilée vendredi. Certains points que nous vous montrons ne sont donc potentiellement plus d'actualité.» D'où l'idée de geler temporairement les zones à bâtir de la commune en attendant que le contexte général

se soit stabilisé. «C'est une manière d'appliquer une égalité de traitement entre les propriétaires, a précisé le syndic François Debluë. Même si à terme il y aura inmanquablement des mécontents.» Pour rappel, les révisions des planifications et des lois cantonales relatives à l'aménagement du territoire seront débattues au Grand Conseil dans le courant de l'automne. Dans ces conditions, il est donc urgent d'attendre avant d'entreprendre la révision du Plan général d'affectation du sol de Founex.

Avenir incertain

«Il faut se préparer à traverser des moments difficiles», a prévenu François Debluë. Et pour cause, Founex va devoir réduire de 23%

ses possibilités de croissance. Un ajustement qui aura pour conséquence de diminuer environ de moitié le potentiel constructible de la commune et donc de toucher durement le patrimoine foncier de nombreux Founachus.

«Mais qu'en sera-t-il des inévitables expropriations matérielles, s'est enquis un propriétaire. A-t-on déjà une idée des mesures de compensation qui seront mises en place?» Si des fonds sont bien prévus pour dédommager les propriétaires lésés, les mauvaises surprises ne sont pas exclues. «Il est déjà arrivé que le Tribunal fédéral ne verse rien parce qu'il considère qu'il s'agit d'une correction d'une erreur passée», a mis en garde Laurent Ollivier. ●

FÉDÉRAL, CANTONAL, COMMUNAL

Voté par le peuple en mars 2013, la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) impacte les Plans directeur cantonaux (PDCn) qui cadrent les Plans généraux d'affectation du sol communaux (PGA). Dans les grandes lignes, la dernière version du PDCn vaudois cherche à favoriser le développement des agglomérations et des centres. Hors de ces zones, la progression du bâti doit être étroitement contrôlée. Si les réserves de zones à bâtir sont trop importantes, elles doivent être redimensionnées. Plus de 70% des communes vaudoises sont concernées.

COUR D'APPEL

Le harceleur a eu gain de cause

Le jeune homme éconduit qui avait harcelé son ex-amie et l'avait inscrite sans qu'elle le sache sur un site internet spécialisé dans les pratiques sado-masochistes a été entendu mercredi dernier par la Cour d'appel (lire «Le Quotidien de La Côte» des 13 et 19 avril et 6 octobre). Condamné à 42 mois de prison par le Tribunal correctionnel de La Côte en avril dernier, il a obtenu une révision de sa condamnation. Ainsi, la Cour d'appel l'a libéré de tentative de viol, mais l'a reconnu coupable de calomnie, utilisation abusive d'une installation de communication, menaces, tentatives de contrainte, contrainte sexuelle ainsi que tentative de séquestration et enlèvement. Les juges de l'Hermitage l'ont condamné à 30 mois de prison sous déduction des 468 jours déjà effectués avant jugement. Il devra aussi s'acquitter d'une amende de 500 francs et verser 8000 francs pour tort moral à sa victime, avec intérêt à 5% l'an à partir du 14 novembre 2014. En première instance, les juges avaient fixés ce montant à 12 000 francs. ● DS

NYON-PRANGINS

Inscription pour le sport scolaire

Les parents des élèves des trois établissements scolaires de Nyon et Prangins - Nyon-primaire, Nyon-Marens et Roche-Combe - ont la possibilité d'inscrire leur(s) enfant(s) au sport scolaire facultatif directement sur nyon.ch. La participation au sport scolaire facultatif est gratuite. Le retour du formulaire doit se faire d'ici au 19 octobre 2016. ● COM

La Tête Noire a réuni à nouveau les Rollois

ROLLE La maison Charles-Emile Moinat tire un bilan positif de sa vente aux enchères atypique.

Si la vente silencieuse, première du nom, sans commissaire-priseur ni huissier, organisée par la maison Charles-Emile Moinat du 6 au 8 octobre, a trouvé son public et de nombreux acquéreurs, l'essentiel ne réside pas dans les résultats financiers, aux yeux de Gérard Moinat, un des responsables de la maison éponyme. «Le but premier était de créer un événement convivial à Rolle, dans les locaux du restaurant de l'ancienne Tête Noire, pour tous les Rollois. Et de ce point de vue, le but a été atteint: nous avons accueilli entre 350 à 400 visiteurs sur les deux jours et demi», relève-t-il.

Les antiquaires rollois, qui ont voulu faire de cet événement original un point de ralliement dans ce qui fut un haut-lieu de la vie sociale de Rolle, se déclarent satisfaits également des résultats de la vente elle-même. Elle proposait 183 lots, dont le prix de départ avait été fixé



Le tableau de Fritz Edouard Huguenin-Lassaugette, très prisé. DR

par les antiquaires, soit un total de 157 000 francs. Finalement 91 objets (pour l'essentiel des tableaux mais aussi des meubles et des miroirs) ont été adjugés, soit en tout 176 offres d'achat de la part de 81 clients. Le chiffre d'affaires, tous frais compris (commission de 20% à charge de l'acheteur et TVA) s'élève à 85 000 francs.

Certains ont pu faire de véritables

affaires comme cette acheteuse qui a fait une offre à 1500 francs pour un tableau au prix de départ de 150 francs. Comme elle a enchéri seule, le prix adjugé a été calculé sur la base de l'offre de départ, majorée de 10%, soit 165 francs. Les œuvres des peintres régionaux ont eu beaucoup de succès et, dès lors, ont reçu plusieurs offres. La toile «Un bord du lac à Rolle», de Charles Chinat,

dont le prix de départ était de 900 francs, a été adjugée à 1650 francs, plus les frais. Le tableau de Fritz Edouard Huguenin-Lassaugette, estimé à 3500 (le plus cher de tous les lots) a été adjugé à 4620 francs plus les frais.

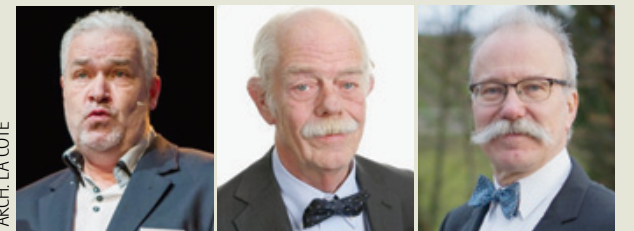
La maison Moinat, fidèle à son slogan pour cette première vente silencieuse - «L'art à la portée de tous» - avait choisi de fixer des prix de départ non prohibitifs, de quoi faire de jolies affaires et, pour les antiquaires, de faire une jolie opération de communication, non conventionnelle, sans chichis. ● JOL

«Le but premier était de créer un événement convivial.»

GÉRARD MOINAT
ANTIQUAIRE

ROLLE

Election complémentaire à la Municipalité: fin de suspense



De g. à dr.: Denys Jaquet (PS), Jacques Tschudin (Vert'lib) et Christian Hay (PLR), soit les trois candidats annoncés.

On connaissait déjà le candidat pour le groupe rose-vert en la personne de Denys Jaquet, celui pour le premier tour des Vert'libéraux en la personne de Jacques Tschudin. Le mystère des pourparlers entre le PLR et l'UDC restait encore total. On savait que le PLR avait choisi son candidat, mais on attendait encore la position de l'UDC.

Corinne Petitpierre, cheffe de groupe et présidente de l'UDC, a rompu le suspense hier dans la soirée. Par le biais d'un communiqué, elle a informé: «Lors de son assemblée générale du 10 octobre, la section UDC Rolle a décidé de ne pas présenter de candidat en vue de l'élection complémentaire du 27 novembre à la Municipalité, choisissant de soutenir la candidature PLR. Nous sommes en effet convaincus que seule une droite unie est à même de faire basculer la majorité de l'exécutif du côté bourgeois». ● JOCELYNE LAURENT

Développement dans notre édition de jeudi du «Quotidien de La Côte» avec présentation des candidats.